

300 % d'augmentation de la part intercommunale de Grand Poitiers et 19.1 % sur 3 ans de la part communale pour la taxe foncière, c'est inacceptable.

Comment ne pas tenir compte de la situation explosive, du mécontentement et de la colère actuelles ?

Si M. Macron a décidé de supprimer la taxe d'habitation, faut-il que nos élus locaux augmentent la taxe foncière ?

Pour un Mignanxois propriétaire, la hausse va représenter de 140 € en 2021 à 200 € en 2024 !!  
C'est vrai qu'il est plus facile d'augmenter les impôts que de réduire les dépenses !!

**Trait d'Union n° 49 – Été 2021**